

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 28 AVRIL , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Guy MOREAU

Date de convocation du Conseil communautaire : 11 avril 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU pouvoir à Jean-Luc NABET, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Sylvain LALANNE, Philippe MARQUIS MARCELLIN, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Guy MOREAU
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Michel LANCADE, Annick MORA, Bernard FRAICHE
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé :** Pascal GALLEGO

Concerne : 2011-2804-15 ACHAT GROUPÉ D'EAU DE SOURCE EN BOUTEILLES

L'eau distribuée sur les communes d'Arsac, Cantenac, Margaux, Soussans, Le Pian Médoc, provient de forages profonds qui présentent naturellement de l'eau minéralisée dont les teneurs en fluor sont supérieures à la valeur limite de 1,5 mg/L de fluor, fixée par le Code de la Santé Publique.

Pour répondre aux recommandations de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), des dispositions ont été prises pour une distribution de bouteilles d'eau, dans les structures communales et intercommunales, accueillant des enfants de moins de 12 ans.

Dans un souci de mutualisation, il est proposé que la Communauté de Communes fasse un achat groupé des bouteilles d'eau de source pour couvrir l'ensemble des besoins de ces Communes.

De plus, elle doit être autorisée à refacturer au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement d'Arsac, Cantenac, Margaux, Soussans, d'une part et à la Commune du Pian Médoc, d'autre part les bouteilles d'eau de source nécessaires au fonctionnement des structures communales de leur territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

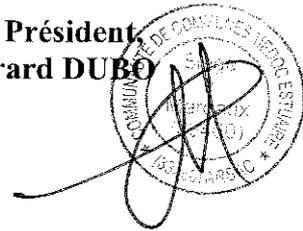
► **autorise** la Communauté de Communes à faire un achat groupé des bouteilles d'eau de source pour couvrir l'ensemble des besoins des communes d'Arsac, Cantenac, Margaux, Soussans, Le Pian Médoc,

► **autorise** la Communauté de Communes à refacturer au Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement d'Arsac, Cantenac, Margaux, Soussans, d'une part et à la Commune du Pian Médoc, d'autre part les bouteilles d'eau de source nécessaires au fonctionnement des structures communales de leur territoire.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 28 avril 2011

**Le Président,
Gérard DUBO**



Acte à classer

DL11-2804-15

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2011-05-04T11-08-08.00 (MI40061750)

Identifiant unique de l'acte : 063-243301447-20110428-DL11-2804-15-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Contrat groupé d'eau de source en bouteilles

Date de décision : 28/04/2011



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : [15.PDF](#)

Préparé	Le 04/05/11 à 09:37	Par <u>TREMBLIER Karine</u>
Transmis	Le 04/05/11 à 11:08	Par <u>PERIER Jean-Marc</u>
Accusé de réception	Le 04/05/11 à 17:19	